



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 17 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juillet à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 11 juillet 2025, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	13

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame LEMOINE, Monsieur VIGNANCOUR, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur GODEL, Monsieur LE BRETON, Monsieur ENGEL, Monsieur BLAIZOT

Absents excusés : Madame LANGLAIS a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur LEPORTIER, Madame TERRIER

Absent : Madame MOULIN, Monsieur BENOIST, Monsieur COISEL, Monsieur BRIAS

Secrétaire de Séance : Madame LEMOINE

25-067 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX JUMELAGES POUR L'APERITIF EUROPEEN

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant que l'enjeu de l'apéritif européen est de faire se rencontrer différentes cultures et que cette année la manifestation a été ouverte à toutes associations du département.

Considérant que les différents jumelages sont venus bénévolement et ont proposé gratuitement, à manger et à boire, des spécialités de leurs pays respectifs.

Considérant qu'à la suite de l'engagement de la municipalité de prendre en charge les produits alimentaires dans la limite de 200€ par association, il en ressort les demandes suivantes :

Jumelage Bernières-Arcade (italien) :	114.97€;
Jumelage de Luc Letton :	83.29€;
Jumelage Cabourg (autrichien, belge et luxembourgeois) :	146.87€;
Jumelage Eisingen (allemand) :	188.91€

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs,

ACCEPTE de verser les subventions exceptionnelles présentées ci-dessus aux différentes associations ayant participées à l'apéritif européen pour un montant cumulé de 534.04 euros.

VOTE : POUR : 13

PREFECTURE DU CALVADOS

24 JUIL. 2025

COURRIER

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI

